



Commune des Avirons

Extrait N° 26 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 11 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

18 AVR. 2014

que la convocation du Conseil a été faite le 3 avril 2014 et que le nombre des membres en exercice étant de 33, le nombre des membres présents est de 33.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël - Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - M. PAYET Fabrice - M. FRINGUE Mikaël - Mme BARET Liliane - M. FERRERE Frédo - M. RIVIERE Olivier - Mme ABELARD Isabelle - Mme LESQUELIN Nadia - Mme DEVEAUX Lydia - M. CANTINA Pierrot - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - Mme CADERBY Colette - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme SILOTIA Natacha - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne



Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 26/ Acquisition foncière
- Portage de l'acquisition du terrain cadastré AL 291 par l'EPFR

Le Conseil est informé que dans le cadre du projet d'aménagement de la zone Aus sur la route du Tévelave, les équipements publics sont projetés sur l'emprise foncière cadastrée AL 291 appartenant à Madame Karine PAYET épouse BOMMALAIS et d'une surface de 5 200 m².

La Commune a sollicité l'intervention de l'EPFR pour l'acquisition et le portage du terrain.

Hôtel de Ville

Le service des domaines a évalué le terrain classé en zone Aud à un montant de 314 600 euros. Ce qui correspond à une base de 60,50 €/m². Ce prix sera à parfaire à la hausse ou à la baisse sur la base du bornage en cours d'établissement.

L'EPFR propose une intervention aux conditions suivantes :

- Durée de portage : 6 ans
- Différé de règlement : 2 ans
- Nombre d'échéances : 5 soit une somme de 62 920,00 € par an à compter de 2016
- Taux annuel : 1,50% HT

Les frais de portage représentent une somme de 4 096,09 euros par an soit une somme de 18 876,00 euros à payer à l'EPFR sur 5 ans.

En sus des frais de portage, la Commune devra assurer les frais d'intervention de l'EPFR pour un montant de 3 413,41 euros ainsi que les frais de notaire.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'acquisition et le portage par l'EPFR de l'acquisition de la parcelle AL 291 ;
- approuver la convention de portage correspondante ;
- autoriser le Maire, ou en son absence, le 1^{er} adjoint à signer les documents contractuels correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition et le portage par l'EPFR de l'acquisition de la parcelle AL 291 ;
- approuve la convention de portage correspondante ;
- autorise le Maire, ou en son absence, le 1^{er} adjoint à signer les documents contractuels correspondants.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

